Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901003-20260429-1687-DE

Commune de
LANARVILY
❖❖❖❖❖
Canton de
LESNEVEN
❖❖❖❖❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 1687

L'an deux mille vingt-six le mercredi 29 avril à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LANARVILY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRANQUES Xavier, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Présents : FRANQUES Xavier, SALAUN Christophe, GOBERVILLE Carine, LE ROY Patrick, PODEUR Hélène, NEA Mailys, CENIER Patrice, GOURVELEN Emmanuelle, CHARTIER Yannick
Excusés : UGUEN Bernard, BOEDEC Laetitia
Absent :
Secrétaire de séance : Carine GOBERVILLE

AMENAGEMENT DU PARC – LE BOURG

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal Le projet d'aménagement de l'espace entre la maison du bourg et la crèche à usage de stockage.

Il est fait état également de l'instauration d'un bar associatif.

Cet espace a pour vocation de rassembler toutes les générations dans un même espace ludique et ouvert à l'inclusion (Bancs, table de pique-nique, espace de jeux PMR et inclusif) dans la continuité de l'espace enfant.

Le devis du paysagiste UNIVERT s'élève à 36 261€ HT.

Le conseil municipal, à l'ensemble à 8 voix pour et 2 abstentions, valide le devis et le projet en ce sens.

Fait et délibéré à Lanarvily,
Le 29 AVRIL 2026
L'adjoint au Maire,
Christophe SALAUN

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.